



Service Petite Enfance Affaire suivie par Mme Patricia JARNOUEN

Tél.: 01.60.31.73.34

Mail: rpe@ville-st-thibault.fr

Réf: PJ/2022/ N°1

Protocole d'accueil du public au sein du Relais Petite Enfance

de Saint-Thibault-des-Vignes

Ce protocole définit les conditions d'accueil qui préserveront la santé du public fréquentant le R.p.e. et celle du personnel, dans le respect des mesures qui permettront de limiter le risque de transmission du virus COVID-19 et respectant les consignes des guides ministériels du 22 Avril 2021, de son actualisation, celle du 15 Décembre 2022 et de la loi n°2021-1040 du 5 Août 2021.

Les mesures d'hygiène préventives sont à respecter tout au long de l'accueil.

Les aménagements édictés dans ce document seront adaptés en lien avec l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations à venir.

Ce protocole consiste à mettre en œuvre de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement afin de réduire les risques de propagation du virus.

Les animateurs du R.P.E. sont garants de l'application et du respect de ce nouveau cadre d'accueil.

Accueil sur les ateliers du R.P.E.

Le regroupement d'assistants maternels accompagnés des enfants qui leur sont confiés redeviennent possibles dans les relais petite enfance, en veillant cependant autant que possible à constituer de groupes d'enfants d'une taille modeste (maximum 20 enfants) et à ce qu'ils ne se mélangent pas entre eux.

L'application des mesures barrières et de nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses (et notamment du COVID-19).

Les conditions d'accueil

Avant l'animation

- Inscription obligatoire auprès des animatrices par téléphone ou par mail et tenue d'un registre de présence précisant pour chacun des professionnels et enfants l'heure de présence, le nom et un numéro de téléphone afin de faciliter le contact-tracing.
- Afin d'éviter la propagation du virus, des groupes fixes d'assistantes maternelles et d'enfants sont constitués.
- Les assistantes maternelles auront au préalable informé les parents et demandé les autorisations pour fréquenter les ateliers.
- Chaque professionnelle et parent aura vérifié sa température et celles des enfants accueillis.
 - Les adultes s'engagent à ne pas amener un enfant ayant une température supérieure ou égale à 38° sur la structure et de prévenir les animatrices dans les meilleurs délais.
 - Les adultes présentant des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, perte de goût et de l'odorat...) ne pourront se présenter au R.P.E.
 - En cas de COVID-19 confirmé, l'adulte informera les animatrices du R.P.E.
- Pour tout enfant présentant au cours des ateliers des symptômes évocateurs de la maladie (fièvre, toux, diarrhée, difficulté respiratoire...), les parents seront immédiatement prévenus par l'assistante maternelle et ces derniers s'engagent à venir chercher leur enfant dans les délais les plus brefs. L'assistante maternelle interrompra l'atelier et se rendra à son domicile.

Arrivée des assistantes maternelles, des enfants et déroulement des activités

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'ensemble de la structure lors des temps d'accueil collectifs d'éveil au R.P.E.
 Pour les enfants de moins de 3 ans le port du masque est à proscrire, pour les enfants de 3 à 4 ans le port du masque n'est pas recommandé.
 Le port du masque chez l'adulte complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.
- Les assistantes maternelles seront accueillies par une animatrice et seront invitées à se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique.
- L'animatrice vérifiera la température de chacun à l'aide d'un thermomètre sans contact.
- Les poussettes ne pourront plus être rangées dans le couloir, elles seront stockées soit dans le local à poussettes où sous un préau dans la cour de l'accueil de loisirs.
- Les effets personnels des enfants et des professionnelles seront déposés sur les portes manteaux prévus à cet usage. Un porte-manteau sur deux sera condamné afin que les effets de chacun ne soient pas en contact.
- Le lavage des mains des enfants devra être pratiqué dans les toilettes de la section des maternelles autant que possible :
 - A l'arrivée
 - Avant et après chaque change ou passage aux toilettes
 - o Après s'être mouché, avoir toussé et éternué

Avant le départ de l'enfant

Chez les jeunes enfants le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon 30 secondes et du papier à usage unique.

L'usage du gel hydro-alcoolique est formellement contre-indiqué chez les enfants.

- Les adultes devront systématiquement se laver les mains avec du savon (30secondes) ou utiliser une solution hydro-alcoolique :
 - A l'arrivée
 - Avant et après la pose du masque
 - o Avant et après chaque ou passage aux toilette
 - o Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
 - Plusieurs fois au cours de la matinée notamment à l'occasion des changements d'activité
 - Au départ de la structure
- Les enfants et les adultes seront déchaussés pour accéder aux salles.
- Le port des gants est à éviter car il donne le sentiment de protection et reste vecteur de transmission.
- Les assistantes maternelles pourront se déplacer dans les espaces du R.P.E. en veillant au principe de distanciation sociale. Le public sera invité à limiter ses déplacements en dehors des salles du R.P.E. (sauf les toilettes de la section maternelles)
- L'utilisation des mouchoirs jetable est recommandée. Les mouchoirs souillés seront jetés après chaque usage, dans une poubelle contenant un double ensachement et d'un couvercle.
- Les assistantes maternelles devront nettoyer le plan de change après chaque passage avec le produit nettoyant mis à leur disposition.
- Le R.P.E. organisera la venue d'intervenants extérieurs dans le respect des recommandations sanitaires.

Accueil et permanences administratives

L'application des mesures barrières et de nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses.

- L'accueil avec rendez-vous est privilégié, de préférence sans les enfants.
- L'accueil est limité à deux personnes simultanément et dans le respect de la distance d'un mètre entre chacun.
- Le public est invité à se désinfecter les mains dans le hall d'accueil, avec une solution hydro-alcoolique mise sa à disposition.
- Le port du masque est obligatoire dans le bureau du R.P.E, les locaux communs du bâtiment comme le hall d'entrée et les couloirs.
- L'animatrice du R.P.E porte un masque grand public et opère un lavage de mains ainsi qu'un nettoyage de son bureau entre deux rendez-vous.
- Afin de limiter les contacts, aucun document papier ne sera remis directement. Les documents seront envoyés sous format dématérialisé.
- En fin de rendez-vous l'animatrice accompagnera le public jusqu'à la sortie.
- Les locaux sont aérés avant, pendant et après les rendez-vous.
- Une désinfection du bureau et des surfaces est effectuée entre chaque rendez-vous avec un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476.

Mesures d'hygiène prises en charge par les animatrices du R.P.E.

• Du savon et du papier absorbant à proximité des lavabos, ainsi que de la solution hydro-alcoolique seront mis à disposition des adultes.

Après chaque temps d'accueil l'animatrice du R.P.E veillera à procéder chaque jour et après chaque atelier:

- A respecter le circuit de désinfection du linge
- A l'élimination et la désinfection des poubelles
- Au nettoyage et la désinfection des surfaces, portes poignées de portes, jouets, modules de motricité avec un produit adapté à la norme NF 14476

Les locaux et les espaces de jeux seront aménagés de façon à pouvoir répondre au protocole sanitaire après chaque passage de groupes:

- Les salles seront aérées avant, pendant et après les ateliers
- Des jeux seront attribués à chaque groupe afin d'éviter les échanges, de limiter la propagation du virus et permettre leur désinfection.
- Une désinfection des jeux et des structures (toboggan, tapis, motos et autres jeux de motricité) sera effectuée.
- Dès qu'un objet sera souillé (salive, sécrétion nasal...) et dès lors que l'enfant n'en fera plus usage, il sera immédiatement isolé dans bacs de désinfection mis à disposition. Ces jouets seront désinfectés une fois par jour.
- Une intention particulière sera portée au plan de change, lavabo, robinetterie, une désinfection sera réalisée quotidiennement.
- Des serviettes de toilette seront misent à disposition, seront stockées dans le bac de linge sale afin de réaliser un lavage quotidien à 60°.
- Un lit bébé sera mis à disposition, il sera nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

Ce protocole est consultable au sein du R.P.E et téléchargeable sur le site de la Mairie.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.